

Monsieur
Laurent Wehrli
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15014825

Lausanne, le 6 novembre 2013

Résolution Philippe Jobin et consorts concernant le projet de contournement autoroutier de Morges (13_RES_006)

Monsieur le Président,

Le Grand Conseil a adopté le 5 février 2013 la résolution mentionnée en référence, demandant que le Conseil d'Etat poursuive ses démarches auprès des autorités fédérales afin d'obtenir les crédits nécessaires à l'amélioration des infrastructures autoroutières et, en particulier, le déclassement de l'autoroute traversant la ville de Morges.

Rappel de la résolution

"Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à poursuivre ses démarches auprès des autorités fédérales afin d'obtenir les crédits nécessaires à l'amélioration des infrastructures autoroutières lémaniques.

En ce sens, dans le but de simplifier la mobilité des Vaudoises et des Vaudois, ainsi que de garantir la compétitivité de la métropole lémanique, deuxième pôle économique de Suisse, le Grand Conseil vaudois demande à la Confédération, conformément à l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales (objet 12.018) en cours d'examen final par les Chambres fédérales, d'une part, et aux variantes retenues par l'Office fédéral des routes à ce propos, d'autre part, de planifier le déblocage des crédits nécessaires afin:

- 1. de réaliser d'ici 2030 au plus tard un grand contournement autoroutier de Morges, selon un axe général Aubonne/Morges (Ouest) – Villars-Ste-Croix;*
- 2. de réaliser d'ici 2030 au plus tard une bretelle autoroutière ou « piqûre » selon un axe général Bremblens - Denges, piqûre se rattachant au grand contournement susmentionné;*
- 3. une fois ces travaux réalisés, de déclasser l'autoroute A1 existante du tronçon St-Prex - Denges, indépendamment de la variante retenue (amendement Züger) afin de « sortir » l'autoroute de la ville de Morges;*
- 4. de conserver, dans l'annexe (liste de tronçons) à l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, l'autoroute A1 existante entre Denges et Villars-Ste-Croix.*
- 5. de minimiser les nuisances des riverains, en particulier dans les quartiers en développement au nord de Bussigny.*

Commentaire

Suite à un récent vote de la Commission des transports du Conseil national, il est très probable que l'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales (objet fédéral 12.018) sera adoptée par les Chambres fédérales lors de leur session de mars prochain.

En l'état, notre canton est bien placé, puisque cette adaptation fait expressément référence à la réalisation d'un contournement autoroutier de Morges, seul un tronçon autoroutier zurichois bénéficiant du même statut.

Suite à l'analyse effectuée par l'Office fédéral des routes, analyse à laquelle de nombreux milieux ont été associés, il apparaît que la Confédération ne financera, sur la base d'un bilan global, que la réalisation d'un grand contournement autoroutier de Morges, ce dernier étant indispensable pour résoudre le goulet d'étranglement de Crissier, l'un des plus chargés de Suisse (105'000 véhicules/jour en 2011 selon les décomptes de l'Office fédéral des routes).

Par ailleurs, notre canton a demandé et obtenu en principe de la Confédération les crédits nécessaires:

- 1. au désenchevêtrement des flux de trafic au nœud autoroutier de Crissier ;*
- 2. à la réalisation ou à l'amélioration de plusieurs jonctions autoroutières le long de la ceinture autoroutière de Lausanne, notamment entre Denges et Villars-Ste-Croix, ce au bénéfice notamment de la politique de transfert du trafic sur les transports publics conçue dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges.*

En conséquence, tout indique que tout signal politique vaudois allant dans un autre sens que celui d'un soutien au grand contournement autoroutier de Morges, avec le maintien en l'état de l'autoroute existante entre Denges et Villars-Ste-Croix, sera interprété de manière très négative par la Confédération.

En d'autres termes, notre canton pourrait se retrouver sans aucun contournement autoroutier de Morges, ce qui aboutirait à la paralysie de l'autoroute Lausanne-Genève en général et à une explosion du trafic sur le tronçon autoroutier traversant la ville de Morges, avec toutes les nuisances induites en particulier.

De ce fait, une résolution de notre conseil en faveur d'un grand contournement autoroutier de Morges est nécessaire, sur le modèle d'une récente résolution du Grand Conseil genevois en faveur de l'élargissement de contournement du Grand Genève."

Le Conseil d'Etat vous confirme son engagement auprès les autorités fédérales afin que les crédits soient débloqués pour le réseau autoroutier vaudois. Dans cette logique, il s'engage en faveur de la hausse de la vignette à CHF 100.-, de manière à ce que la Confédération dispose de suffisamment de moyens.

Il faut souligner que le Parlement fédéral a d'ores et déjà alloué 5,5 milliards de francs à l'élimination des goulets d'étranglement du réseau autoroutier. Les premiers projets de ce programme ont été approuvés définitivement. C'est le cas de la phase 1 d'élimination du goulet de Crissier.

De plus, le Canton de Vaud est concerné par de nombreux projets de création ou de réaménagement de jonctions autoroutières. Le 20 septembre 2013, le Conseil fédéral approuvait ainsi le projet général d'amélioration de la jonction de la Blécherette, prévoyant une contribution fédérale de 64 millions sur un total de 92 millions. D'autres améliorations du même type sont prévues visant à faciliter les connexions entre le réseau routier et les autoroutes. Il s'agit notamment de l'agrandissement des jonctions de Chavannes et Lausanne-Malley, ainsi que de la création d'une jonction à Ecublens.

Concernant le contournement de Morges, le Conseil d'Etat maintient que toutes les variantes pérennisant la traversée autoroutière de Morges sont vouées à l'échec. Nécessitant de toute façon la construction d'un nouveau tronçon, elles conduiraient, fait sans précédent, à la situation inacceptable de deux autoroutes en parallèle ; elles condamneraient par ailleurs définitivement la commune de Morges à subir les nuisances de la traversée. Pour toutes ces raisons, un tel projet ne saurait bénéficier de soutien des autorités cantonales, sans parler des oppositions locales qu'il ne manquerait pas de susciter.

Cette position a été communiquée au Conseil fédéral par le Conseil d'Etat. Une prise de position de sa part est donc attendue prochainement à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean